

DÉCOLORANT

DÉCOLORANT

Producteur

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Distributeur responsable

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Poudre. Microcristaux.
Code du produit : DÉCOLORANT
Nom commercial : DÉCOLORANT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Nom et fonction de la personne responsable : Mr. Michel KLUKASZEWSKI

Responsable de la mise sur le marché : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: O; R8
Xn; R22
R31
C; R34
N; R50

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger - (CLP : Skin Corr. 1B) - H314
- Dangers physiques : Matières solides comburantes - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Ox. Sol. 1) - H271
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

DÉCOLORANT

DÉCOLORANT

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

• Symbole(s)



: O : Comburant
C : Corrosif
N : Dangereux pour l'environnement

• Contient :

: Hypochlorite de calcium
No CAS :007778-54-3
No CE :231-908-7
Nr Annexe :017-012-00-7
No. Enregist. REACH :---

• Phrase(s) R

: R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
R34 : Provoque des brûlures.
R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

• Phrase(s) S

: S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Code de pictogrammes de danger

: GHS03 - GHS05 - GHS07 - GHS09

• Mention d'avertissement

: Danger

• Mention de danger

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Informations additionnelles sur les dangers

: EUH031 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

• Conseils de prudence

- Généraux

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

- Prévention

: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P283 - Porter des vêtements résistant au feu, aux flammes, ignifuges.
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P210 - Conserver à l'écart de la chaleur.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P220 - Tenir à l'écart des vêtements - matières combustibles.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières

DÉCOLORANT

DÉCOLORANT

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- Intervention

combustibles.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

: P303+P361+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P378 - Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

P304+P340+P310+P320 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent.

P306+P360 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

P305+P351+P338+P310+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

P371+P380+P375 - En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

- Stockage

: P405 - Garder sous clef.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P421 - Tenir à l'écart des matières combustibles.

- Considérations relatives à l'élimination

: P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation

: Substance.

Hypochlorite de calcium

No CAS :007778-54-3

No CE :231-908-7

Nr Annexe :017-012-00-7

No. Enregist. REACH :---

Composants

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Hypochlorite de calcium	Entre 50 et 75 %	7778-54-3	231-908-7	017-012-00-7	----	O; R8 Xn; R22 R31 C; R34 N; R50 (M fact. = 10) ----- Ox. Sol. 1 (H271) Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. (EUH031)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

DÉCOLORANT**DÉCOLORANT****SECTION 4 Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Premiers secours**

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si des brûlures se développent.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques** : Une température élevée peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Non combustible.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants** : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Précautions pour les personnes** : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

DÉCOLORANT

DÉCOLORANT

SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle



- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
- **Protection de la peau** : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
- **Protection des yeux** : Lunettes.
- **Protection des mains** : Gants.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

9.1.b. Odeur

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Point de fusion [°C] : 100

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

9.1.g. Point d'éclair

9.1.h. Taux d'évaporation

DÉCOLORANT

DÉCOLORANT

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

9.1.l. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative

9.1.n. Solubilité

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

100°C

9.1.r. Viscosité

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

Propriétés : Hygroscopique.

Masse moléculaire : 143

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec : Acides forts. Acides. Solvants. Matières organiques.

Propriétés dangereuses : En solution aqueuse est : une base corrosive.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. (Chlore)

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

11.1.2. Mélanges

Informations sur les voies d'exposition probables

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

DÉCOLORANT

DÉCOLORANT

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets
écologiques

: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités

: Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1748

Etiquetage



: 5.1 : Substances comburantes.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Transport terrestre - ADR/RID

HYPOCHLORITE DE CALCIUM SEC / HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC

• Transport par mer - IMO-IMDG

CALCIUM HYPOCHLORITE, DRY / CALCIUM HYPOCHLORITE MIXTURE, DRY

• Transport aérien - ICAO/IATA

CALCIUM HYPOCHLORITE, DRY / CALCIUM HYPOCHLORITE MIXTURE, DRY

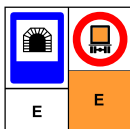
14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Transport terrestre - ADR/RID

5.1

- Restriction dans les tunnels

: E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



DÉCOLORANT

DÉCOLORANT

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

- Quantité limitée : 1 KG

• Transport par mer - IMO-IMDG 5.1

• Transport aérien - ICAO/IATA 5.1

14.4. Groupe d'emballage

Transport terrestre - ADR/RID II

Transport par mer - IMO-IMDG II

Transport aérien - ICAO/IATA II

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhalier les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

No ONU : 1748

Désignation officielle de transport : HYPOCHLORITE DE CALCIUM SEC / HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE SEC

Étiquetage ADR



ADR/RID : 5.1 (15b)

I.D. n° : 50

DÉCOLORANT**DÉCOLORANT****SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

- En cas de fuite et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.
- Précautions individuelles** : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
- Mesures d'urgence en cas d'accident** : Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
- Informations complémentaires** : Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16 Autres informations**

- Autres données** : Aucun(e).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document